Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique

Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique

Band: 25 (2013)

Heft: 98

Artikel: "Notre narcissisme, voilà le plus grand risque"

Autor: Schipper, Ori / Graf, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-554052

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Marc Graf, psychiatre légiste, travaille à l'élaboration de critères objectifs pour distinguer les délinquants sexuels des personnes saines. Mais il estime que les médecins n'ont pas à décider d'un internement. Propos recueillis par Ori Schipper

Marc Graf, vos études visent à distinguer précisément entre consommateurs de pornographie enfantine et auteurs d'abus sexuels sur des enfants. Consommer de la pornographie, n'est-ce pas le stade préliminaire de l'abus sexuel?

La plupart des personnes qui regardent des films pédopornographiques ne commettent pas d'abus pédosexuels. Et certains délinquants sexuels condamnés ne montrent aucun intérêt pour la pornographie. Ils sont tellement ancrés dans le concret qu'ils ne nourrissent probablement pas de fantasmes sexuels, et il ne leur vient pas à l'idée d'aller chercher sur Internet des images ou des films de ce genre.

Vous avez analysé ce qui se passe dans le cerveau de ces personnes. L'étude a-t-elle été difficile à mener?

Oui, très difficile. L'évocation de la sexualité provoque des sentiments de honte, et les réponses - même chez les personnes saines - sont souvent le reflet de projections qui ne correspondent pas à la réalité. Nous observons, par exemple, qu'après un traitement, les délinquants sexuels fournissent des réponses a priori plus déviantes et plus perverses qu'avant, lorsqu'on les interroge sur leurs préférences. Alors qu'en fait, ils se montrent tout simplement plus sincères.

Dans ces conditions, comment entendezvous obtenir des résultats fiables?

Nous essayons de court-circuiter la conscience pour collecter des paramètres aussi objectifs que possible. Nous présentons à nos sujets d'étude - des collaborateurs de l'hôpital et des délinquants condamnés - des images de garcons et d'hommes adultes, mais si brièvement qu'ils ne réalisent même pas qu'ils les ont vues. L'image atteint la rétine mais pas le centre de traitement visuel du cerveau. Dans des conditions similaires, les personnes qui ont une phobie des araignées prennent peur, même si elles ignorent qu'on leur a montré une se tourne-t-on pour scruter l'avenir? Vers araignée. De la même manière, les stimuli visuels subliminaux déclenchent une réaction différente, selon que le garçon sur la photo est en maillot de bain ou porte des chaussures, des jeans et un pull.

Oui sont les personnes figurant sur ces photos?

Lorsqu'un photographe de mode fait des photos de son enfant en maillot de bain pour un catalogue de mode, il n'a pas envie qu'elles soient utilisées dans une étude sur des délinquants sexuels. Il s'agit donc d'images générées par ordinateur qui présentent des individus virtuels nus de tout âge, du nouveau-né au vieillard.

Et vous pouvez ainsi mettre en évidence des différences objectives entre délinquants sexuels et sujets sains?

Tel est notre objectif à long terme. Si nous réussissons à définir clairement les différences, nous pourrons évaluer sans préjugé si une thérapie fonctionne. La parole

des délinquants sexuels n'est pas fiable. Si j'étais l'un d'eux, je n'avouerais pas souhaiter à nouveau violer des femmes. J'apprendrais rapidement ce qu'il faut dire pendant la thérapie pour être relâché. Voilà pourquoi nous sommes en quête de paramètres objectifs. Dans le cadre de notre étude, nous avons vu que les sujets sains, d'un côté, et les consommateurs de pornographie enfantine et les abuseurs d'enfants, de l'autre, réagissaient différemment aux stimuli subliminaux et à d'autres types de tests. Nous sommes donc sur la bonne voie, mais la distinction n'est pas encore assez nette

«Nous devons être prudents afin que la justice n'instrumentalise pas nos résultats.»

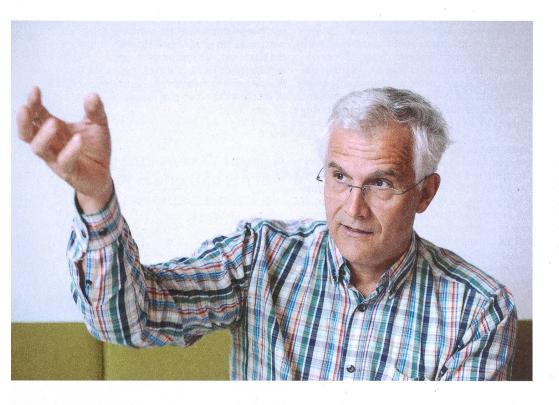
pour pouvoir décider, sur la base de ces examens, si quelqu'un doit être interné à vie. Nous devons être prudents afin que la justice n'instrumentalise pas précipitamment nos résultats.

Certains pénalistes reprochent à la psychiatrie de trop se mêler de justice.

Je comprends ce reproche. On observe actuellement une tendance problématique: le glissement du droit pénal fondé sur la faute vers un droit pénal à vocation préventive. Avant le nouveau Code pénal de 2007, les interventions de l'Etat devaient être proportionnelles à la faute commise par l'individu. Aujourd'hui, celle-ci n'est plus au premier plan, mais «les futurs délits auxquels il faut s'attendre». Et vers qui nous autres, les psychiatres légistes. Notre narcissisme, voilà le plus grand risque. Si nous prétendons que nos diagnostics sont des certitudes et que nous pouvons faire des prévisions pour la vie, il y aura évidemment des juges qui, en raison de la pression sociétale, se diront: génial, tirons parti de ces compétences! Or, nous ne pouvons être des experts fiables pour les juristes que si nous suivons une démarche suffisamment scientifique et honnête, et si nous disons clairement ce que nous parvenons à faire et ce que nous ne pouvons pas faire.

Mais ne s'appuie-t-on pas justement sur les prévisions des psychiatres pour justifier les décisions d'internement?

A l'inverse des prévisions météo, il n'existe pas de probabilité d'erreur dans les prévisions de psychiatrie légale. Elles font juste état d'un «risque accru de récidive», sans que le degré de certitude de cette affirmation soit précisé. Espérons qu'à l'avenir les juges exigeront cette information.



«Nous pouvons fournir des informations sur le risque de récidive, mais nous ne pouvons et ne devons pas prendre de décisions d'internement.»

Modéliser la météo n'est pas facile. Prédire le comportement humain, est-ce beaucoup plus difficile?

Nous ne pouvons pas prédire un comportement, c'est impossible, mais nous pouvons assigner une personne à un groupe à risque. Nous savons que ces prochaines années tel pourcentage de ce groupe récidivera, mais nous ignorons si la personne est l'un de ces récidivistes. Et pour garder la comparaison avec la météo, prédire si et où il y aura un orage, c'est possible, mais pas de prédire où la foudre tombera. Dans l'hypothèse où vous décidez d'abattre préventivement tous les arbres de la région du site d'impact supposé, vous agissez de manière incongrue. Or, en droit pénal, la situation évolue dans cette direction. Il est important que nous clarifiions notre rôle: nous sommes des experts médicaux. Les juristes peuvent faire appel à nous en tant que tels, comme ils recourent parfois aux experts de l'aviation, ni plus ni moins. Il ne s'agit pas ici d'esquiver une responsabilité, mais d'empêcher un abus de pouvoir.

Le juge n'a pas affaire à un groupe à risque, mais à un individu.

C'est précisément le problème. Le juge ne peut pas décider d'un internement à raison de 60%. Soit il incarcère la personne, soit il la laisse en liberté. Mais la question de savoir où le juge pose la limite ne nous regarde pas. Et celle de savoir s'il est acceptable ou non d'avoir du matériel pédopornographique sur son ordinateur n'est pas médicale ou scientifique. Nous autres médecins n'avons pas à nous mêler de la pesée d'intérêts entre l'amputation drastique de la liberté individuelle et la sécurité de la société. Nous recevons régulièrement des demandes d'expertise qui posent explicitement la question: faut-il interner à vie le coupable? C'est une question à laquelle nous ne saurions répondre. Nous sommes en mesure de fournir des informations sur le risque de récidive, mais nous ne pouvons et ne devons en aucun cas prendre des décisions d'internement.

Avec vos études, ne préparez-vous pas le terrain pour de telles décisions?

Notre intention, avec des paramètres objectifs, n'est pas de confondre qui que ce soit, mais de confronter quelqu'un de manière constructive avec le résultat d'un test. Par ailleurs, la question ne consiste pas seulement à savoir qui pourrait être dangereux, mais aussi qui ne l'est pas. Je reçois des lettres de délinquants internés à vie qui souhaiteraient participer à nos études. Ils nous écrivent des lettres désespérées où ils affirment ne plus avoir de fantasmes sadiques et où ils se plaignent que personne ne les croit. Ils espèrent que nos résultats puissent les aider à être libérés. J'ai aussi

été approché par des hommes en procédure de divorce qui avaient proposé par le passé à leur épouse des pratiques sexuelles inhabituelles. Ils aimeraient maintenant apporter la preuve qu'ils ne sont pas pervers afin de pouvoir continuer à voir leurs enfants. Il s'agit donc également de disculper des individus. Notre grande chance, c'est que nous sommes en mesure de mener une recherche ouverte en clinique universitaire avec des fonds publics.

Marc Graf

Depuis 2011, Marc Graf dirige le département de psychiatrie légale des cliniques psychiatriques universitaires de Bâle. Il enseigne aux facultés de droit des Universités de Bâle et de Lucerne, et mène des recherches dans le domaine de la déviance pédosexuelle. Il est par ailleurs membre du comité de la Société suisse de psychiatrie forensique.